



La France Insoumise Madagascar

Email : [lfimadacirco10@gmail.com](mailto:lfimadacirco10@gmail.com)  
Whatsapp:+261 34 75 549 00  
Fb : LFI Madagascar

### **Inscription au registre des Français établis hors de France**

L'inscription se fait en ligne, depuis le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou par E-mail adressé à [admin-francais.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-francais.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr)

Vous aurez besoin :

d'un justificatif d'identité et de nationalité (passeport, carte nationale d'identité en cours de validité ou périme depuis moins de 2 ans)

d'un justificatif de résidence dans la circonscription consulaire (certificat de résidence du Fokontany, visa long séjour, carte de résident...). Consultez la liste des justificatifs de résidence.

d'une photo d'identité récente, datant de moins de 6 mois

du formulaire d'inscription en cas de demande par messagerie

#### **Pourquoi vous inscrire ?**

**Si vous vous établissez à Madagascar pour une durée de plus de 6 mois**, votre inscription est nécessaire pour :

**Avoir communication des informations** (échéances électorales, sécurité, événements)

**Permettre aux services consulaires de contacter vos proches en cas d'urgence..**

#### **Faciliter l'accomplissement de certaines formalités :**

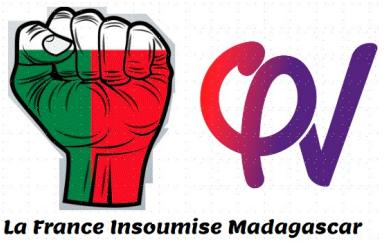
- Demande de documents d'identité (passeport, carte nationale d'identité)
- Envoi pour récupération du passeport et/ou de la carte nationale d'identité directement auprès du Consul honoraire pour les français qui résident en province
- Demande de bourse pour vos enfants scolarisés dans un établissement d'enseignement français
- Inscription sur la liste électorale consulaire
- Délivrance d'attestation de recensement
- Réduction des tarifs de certains actes administratifs

**Bénéficier des tournées consulaires en province** : 10 à 12 missions "passeports" sont organisées annuellement. Les Français inscrits au registre et résidant en province peuvent ainsi déposer leur demande de passeport.

**Permettre** à l'État d'allouer les moyens de fonctionnement des services Consulaires, les dotations pour le fonctionnement des Établissements d'enseignement Français, gérés par l'AEFE, l'ouverture des bureaux de vote en province

C'est une démarche **entièremment gratuite**.

**Attention : cette inscription est valable 5 ans,  
pensez à la renouveler via Service-Public.fr !**



**La France Insoumise Madagascar**